

# COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine - DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – VANHEEGHE Pierre – SCHRYVE Emmanuel - - JOHNSON Richard - GOUBET Hélène - BECK Grégory - DECODTS Viviane – LACRESSONNIERE Vincent - LETURGEZ-WADOUX Margareth - HERMANT Eric

1./ Approbation du compte rendu à l'unanimité du conseil municipal du 7 janvier 2022

2/ Compte administratif 2021 et vote du compte de gestion 2021 :

Monsieur Romuald GUILLAIN présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021. La section d'investissement présente un déficit de 281 486, 20 € et un excédent de fonctionnement de 132 0004, 23 €.

Comme le prévoit la loi, Monsieur le Maire est sorti le temps du vote du compte administratif. Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité des votants.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité des votants

3/ Vote à l'unanimité des taux d'imposition 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 28,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29, 83 %

4/Affectation du résultat 2021

Il est affecté la somme de 586 484, 16 € en section de fonctionnement recettes et la somme de 233 892, 28 € en section d'investissement dépenses.

5/Vote du budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité. Il est notamment prévu l'achat d'une maison en vu de réaliser la MAM ainsi que l'extension de ce bâtiment, les travaux dans le cimetière communal, la pose d'un mât d'éclairage Oost Houck Straete, la restauration de chemin.

6/ Gestion du personnel :

-Madame Catherine GODDIN est mise en retraite invalidité à compter du 10/10/2021

-Madame Amélie CLEENEWERCK. De ce fait le contrat d'Amélie (contrat de remplacement de Catherine GODDIN) prend automatiquement fin dès le 10 avril 2022. A dater du 19 avril 2022, un CDD de 5 mois pour accroissement d'activités lui est proposé pour une durée de 14h hebdomadaires.

7/Avancement dossiers en cours

-Cimetière : l'opération mise en place de sable calcaire sur l'ensemble des allées est terminée. Cette opération réduira considérablement le temps passé aux désherbages surtout les années pluvieuses A noter que l'utilisation des produits chimiques est interdite

-MAM (maisons assistants maternelles) : la signature des actes pour l'acquisition se fera en MAI/JUIN / les devis pour l'extension sont en cours .

-La restauration du chemin rural en face la vuyle straete est programmé pour partie avec la commune de Noordpeene.

8/Subventions aux associations :

Il est accordé des subventions aux associations pour la somme de 6 025, 00 €